

## La mise en marché des bois doit se faire en région

C.P. Le député de René-Lévesque, Marjolain Dufour, souhaite que la Côte-Nord accueille le bureau de la mise en marché des bois.



Marjolain Dufour.

Le péquiste a soumis cette proposition, au début de septembre, lors de la commission parlementaire sur l'économie et le travail. La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord salue évidemment cette idée.

«En Abitibi, il y a le bureau minier, au Saguenay-Lac-St-Jean, il y a le forestier en chef. Pourquoi n'y aurait-il pas le bureau de la mise en marché des bois sur la Côte-Nord, tel que prévu dans le projet de loi 57?», questionne M. Dufour.

Cette éventualité doit être étudiée, selon le député, dans l'esprit de ramener le plus près de la forêt les bureaux de l'État qui concernent cette ressource naturelle. La Côte-Nord est la deuxième région forestière au Québec, insiste-t-il.

En implantant chez nous le bureau de la mise en marché des bois, le gouvernement Charest passerait de la parole aux actes, ajoute encore M. Dufour, en rappelant le souhait des libéraux de redonner aux régions des pouvoirs. Québec démontrerait aussi sa volonté de soutenir la Côte-Nord dans la reprise de l'industrie forestière.